



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025 – 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/10/2025

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Marianne MASSON ; Mme Claudie BARCET ; M. Cédric FONT ; M. Laurent GIAUFFRET.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique CHEVRON

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; M. Maurice PETRE.

ORDRE DU JOUR

- Validation compte rendu du 09/10/2025
- Acceptation des amendes de police
- Subvention à l'école
- Adhésion à la convention de participation prévoyance
- Quote-part du réseau unitaire – participation de la commune
- Choix de mode de participation de la contribution au SIEMLY
- Durée d'amortissement offre de concours assainissement
- Création d'une nouvelle voie
- Projet city-stade
- Travaux au stade
- Avancement commerces
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/10/2025

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

ACCEPTATION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une subvention de 18 148€ dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement de voie douce qui relie la rue de la mairie et la rue du stade. Il convient d'accepter cette subvention en s'engageant à réaliser les travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité.

SUBVENTION A L'OGEC

Monsieur le Maire explique qu'il convient de calculer le montant de subvention restant à verser à l'OGEC pour l'année scolaire 2024-2025 en fonction des repas réellement facturés. Il s'avère qu'il y a un reliquat de 1 110€ qui sera déduit de l'acompte 2025-2026.

Pour la nouvelle année scolaire, il propose de repartir sur les mêmes montants forfaitaires que l'année précédente. Le conseil accepte à l'unanimité.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE et MUTUELLE

- PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Comme évoqué lors des derniers conseils, la commune a missionné le CDG pour lancer le marché pour les assurances du personnel. C'est l'assurance Collect Team / Relyens qui a été retenu pour le maintien de salaire.

Il convient à présent de signer une convention avec eux pour que nos agents puissent adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026

La commune participe à hauteur de 7€ agent. Les agents cotiseront à hauteur de 2,05% (offre de base) de leur salaire brut.

La commune a une adhésion à hauteur de 100€ par an, pendant 6 ans pour la gestion des dossiers.

- MUTUELLE

Comme pour la prévoyance maintien de salaire, la commune a missionné le CDG pour lancer le marché pour les mutuelles des agents. C'est la MNT qui a été retenu.

La commune a proposé une participation communale de 31,50€ par agent pour la mutuel. Cette proposition a fait l'objet d'une demande d'avis du CST (comité sociale et technique). Il a émis un avis favorable pour cette proposition. Il convient donc de valider cette proposition.

De plus, il faudra également signer la convention à la MNT pour que les agents puissent adhérer au 1^{er} janvier 2026.

La commune a une adhésion de 100€ par an, pendant 6 ans pour la gestion des dossiers.

QUOTE-PART DU RESEAU UNITAIRE

La collecte des eaux pluviales est une compétence communale. Cependant, certaines portions de réseau sont unitaires. C'est-à-dire qu'il regroupe la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Ces réseaux étant gérés par la CCMDL, il convient de participer financièrement à l'entretien de ces réseaux. La quote-part communale s'élève à 1 228,50€.

NOUVELLE VOIE

Monsieur le Maire explique que pour faire les travaux d'aménagement de la nouvelle voie qui rejoint le parking du stade à la rue de la mairie, il faut lui donner un nom. Après discussion, il est décidé de la nommer « Impasse du stade ».

Il convient également de la rétrocéder à la CCMDL pour qu'elle puisse entreprendre les travaux.

POLE SPORTIF

Concernant le lancement du marché pour le city-stade, la commune est en attente d'un retour du maître d'œuvre.

Concernant les travaux au stade, suite à une dérogation obtenue par la FFR, il n'est plus nécessaire d'agrandir la taille du terrain.

CONTRIBUTION ANNUELLE AU SIEMLY

La participation 2026 au SIMELY s'élève à 3.13€ par habitants, soit 2 685,54€ pour la commune de Duerne. Il est décidé de fiscaliser cette somme.

POINT SUR LES TRAVAUX DU COMMERCE

Les travaux se déroulent dans les temps.

Ouverture prévue le 1^{er} décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu plusieurs demandes de la FABRIK :

- Festival « Un mouton dans le ciel » : demande la mise à disposition d'une salle et une participation de 600€ : Le conseil décide de refuser car ne donne pas de subventions aux associations communales
- Demande d'une salle pour des répétitions théâtrale pendant 1 semaine : oui car n'empêche pas la salle d'être utilisé par d'autres pendant la semaine.

- Demande une salle pour une animation faite par Radio Tutti pendant 2h. Le conseil valide cette demande.
- Marianne MASSON Présente le bilan du comice 2025 qui est à l'équilibre. Ils attendaient plus de monde.
- La MJ a organisé une 1^{ère} après-midi pour les inscriptions qui a réuni une trentaine de jeunes. Ils prévoient de faire des travaux participatifs.
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu**
- le jeudi 11 décembre 2025 à 19h

Fin de séance à 21h45

Le Maire,
Benoit VERNaison

Affiché en Mairie le 13/12/2025